



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 6 Juin 2011

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Monsieur BOURASSEAU Eric, Maire.

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, M. BRIZARD Philippe, M. GERARD Xavier, Mme PERCHER Christine, Mme FERRAND Anaïck, M. PAITEL Jean, M. HAISSANT Gérard, Mme HAMELINE Marie-Cécile, M. LIZE Amand, Melle LECOMTE Céline, Mme ANDRIEUX Laurence, M. JAHIER Georges, M. CHOPIN Pascal, M. HAMON Joël, M. LOISEAU Hubert, M. DENIS Bernard,

Excusés : M. ADAM Joël, Mme LEROY Françoise, Mme GICQUEL Dominique,

SOMMAIRE

- *Subvention exceptionnelle école privée du Chatellier*
- *Droit de Prémption Urbain*
- *Devis menuiserie salle du Chatellier*
- *Proposition d'achat de panneaux lumineux*

Subvention exceptionnelle école privée du Chatellier

L'école privée du Chatellier organise différentes sorties de fin d'année à but pédagogique pour l'ensemble des élèves de l'école. Afin de réduire la participation financière des familles, l'école sollicite une subvention exceptionnelle de la Commune. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 1 144 € à l'A.P.E.L de l'école du Chatellier, coorganisatrice de cette sortie.

Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur l'ensemble de ces biens.

- Parcelles AB 204 et AB 205 situées 8 rue de la Fontaine.
- Parcelles ZR 307 située 7 rue de Rennes.
- Parcelles AB 235, AB 682, AB 703, AB 704 et AB 702 situées rue des Manoirs.
- Parcelle ZC 280 située 2 rue du Parc

Devis menuiserie salle du Chatellier

Afin de réduire les consommations de chauffage, mais aussi de rendre la salle du Chatellier plus confortable, le Conseil Municipal souhaite effectuer quelques travaux. Concernant le remplacement des fenêtres en bois simple vitrage par des huisseries en aluminium double vitrage avec rupture de pont thermique, Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Menuiserie MONVOISIN de Goven : 13 508.07 € HT
- Menuiserie COTTAIS de Bourg des Comptes : 12 705 € HT

Le Conseil Municipal décide de retenir la société moins disante, à savoir COTTAIS de Bourg des Comptes.

Proposition d'achat de panneaux lumineux

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de panneaux lumineux faite par la Communauté de Communes. Ceux-ci d'une valeur de 8000 € HT seraient financés à 50 % par la Communauté de Communes.

Création d'un bureau de vote au Chatellier

Suite à la refonte des listes électorales, le Conseil Municipal décide d'ouvrir un 3^{ème} bureau de vote au Chatellier.